

**Notice d'emballage**  
**Bismutal ad us. vet., poudre pour animaux**

**1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

Fabricant responsable de la libération des lots :

aniMedica Herstellungs GmbH, Pappelstrasse 7, 72160 Horb, Allemagne

**2. Dénomination du médicament vétérinaire**

Bismutal ad us. vet., poudre pour animaux

**3. Substances actives et autres composants**

Un sachet de 20 g de poudre contient :

**Substance active :**

Aluminate de bismuth anhydre 2 g

**Excipients :**

Caroube 8 g

Kaolin 10 g

Poudre beige-gris avec des particules foncées entremêlées

**4. Indications**

Diarrhées non infectieuses

**5. Contre-indications**

Aucune

**6. Effets indésirables**

Aucun connu

**7. Espèces cibles**

Tout animal

**8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Gros animaux : 2 - 3 sachets par jour

Veau, mouton, chèvre : 1 - 2 sachets par jour

Porc, porcelet : ½ - 2 sachets par jour

Chien, chat : ½ sachet deux fois par jour

**9. Conseils pour une administration correcte**

Mélanger Bismutal avec un peu de nourriture ou de thé.

**10. Temps d'attente**

Aucun

**11. Conditions particulières de conservation**

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C). A conserver dans un endroit sec.

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**12. Mises en garde particulières**

Aucune

**13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

**14. Date de la dernière notice approuvée**

16.11.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch) et [www.tierarzneimittel.ch](http://www.tierarzneimittel.ch).

**15. Informations supplémentaires**

Carton de 10 sachets de 20 g

Catégorie de remise D: remise en ordonnance sur conseil spécialisé

Swissmedic 27'718

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.